



Intercommunalité

Bernard Corneille et Martial Gélinat représenteront Othis à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France



Rapporteur : Pierre Arcamone

Lors des élections municipales 2014, trois Conseillers intercommunaux avait été désignés pour siéger au sein de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France. En février 2015, un quatrième Conseiller avait été élu.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville d'Othis fait partie de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux côtés de 16 autres communes de Seine-et-Marne et de communes du Val d'Oise.

Au sein de cette nouvelle intercommunalité, notre commune

sera représentée par un seul conseiller titulaire, sur les 105 que comptera la Communauté d'agglomération.

Les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer **un conseiller suppléant.**

Le Conseil municipal a désigné le Maire, Bernard Corneille, en qualité de représentant titulaire, et Martial Gélinat, premier Maire-adjoint, en qualité de représentant suppléant.

Convention

Aménagement du carrefour du Calvaire



Rapporteur : Jean-Paul Lecompte

Un programme immobilier de 22 logements est en cours de construction rue d'Orcheux, à proximité du carrefour du Calvaire. **Ce projet privé, porté par la société Alila, entraînera de fait une augmentation du trafic automobile dans ce secteur.**

Afin de sécuriser ce carrefour, un réaménagement sera nécessaire, permettant un élargissement de la voie principale.

Un accord de financement avait été accordé en 2015 par le Conseil général dans le cadre d'un Contrat Triennal de Voirie (CTV), à hauteur de 95 000 €.

Le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention avec la société Alila qui fixe les conditions de sa participation financière aux travaux de voirie rue d'Orcheux, à hauteur de 30 000 €.

Finances

Demandes de subventions



Rapporteur :
Martial Gélinat

Dans le cadre de la loi de finances 2016, une circulaire signée par le Premier ministre détaille les critères pour pouvoir bénéficier d'un fonds de soutien de l'État d'une valeur totale d'un milliard d'euros. Les demandes seront étudiées par le Préfet de Région qui jugera si les projets peuvent être aidés et à quelle hauteur.

A cet effet, **le Conseil municipal a décidé de solliciter l'aide de l'État, à hauteur de 400 000 € environ, pour plusieurs opérations:**

→ Dévoisement d'une **liaison douce** provisoire hors agglomération ;

→ **Mise en accessibilité** des établissements recevant du public entre 2016 et 2021 ;

→ Création d'un **nouveau cimetière** ;

→ **Réhabilitation de la couverture et du complexe isolant du bâtiment élémentaire du groupe scolaire de Guincourt.**



Urbanisme

Des logements pour la protection du patrimoine



Rapporteur :
Didier Chevalier

Acquise en 2010, en même temps que les terrains attenants, la Ferme du centre-ville sera prochainement vendue en partie à OPH77, le bailleur du Conseil départemental.

Cette vente est intéressante à plus d'un titre :

→ L'intégration d'une quinzaine de logements dans une aile du bâtiment permettra de réduire la carence en logements sociaux aidés. Une carence qui a coûté

115 000 € à la ville en 2015 ;
→ Le patrimoine sera préservé, puisque la remise en état trop coûteuse n'aurait pu être supportée par la Ville ;
→ Enfin, l'estimation du bien par les domaines à hauteur de 317 225 € permet de réaliser une très bonne opération. La ville reste en effet propriétaire de l'essentiel (bâtiments et terrains annexes) pour un coût donc de 46 942 €.



La partie colorée (rose, bleue, jaune) a été acquise en avril 2010 pour 1,2 million d'euros. En rose, les terrains ont été vendus à Kaufman & Broad pour 835 833€. En bleu, sont vendus à OPH77 une partie des bâtiments de la ferme et la moitié de la cour pour 317 225€.

La Ville reste propriétaire de toute la partie jaune, bâtiments, moitié de la cour et parkings. Soit, au final, un coût pour la Ville de 46 942€.

Finances

2016 : Solidarité et prudence



Rapporteur :
Martial Gélinat

Dans un contexte marqué par l'austérité gouvernementale, et par les incertitudes budgétaires liées à notre intercommunalité, ainsi que par des orientations départementales très pénalisantes, la Municipalité entend poursuivre son programme pour 2016.

Elle continuera à investir pour l'avenir tout en maintenant une action solidaire en direction des Othissois de toutes générations.

Si le contribuable local a vu baisser de manière substantielle ses impôts à partir de 2011, il faudra sans doute envisager une contribution en 2016 proche de celle de 2011. Et ce, en raison du désengagement de l'État, de l'augmentation de la fiscalité départemen-



tale, des dispositions législatives nouvelles qui affectent particulièrement Othis, de l'évolution de l'intercommunalité et de dépenses obligatoires imposées. Enfin, la Ville sollicitera de nouveau toutes les subventions possibles pour aider au financement de projets et investissements, et le prix des services sera contenu.

Au programme pour 2016:

- Poursuite de l'élaboration du PLU
- Poursuite des études pour la réalisation du nouveau cimetière
- Accompagnement financier du Département dans la réalisation du rond-point sur le CD13
- Reconstitution de la liaison douce

vers le lycée hors agglomération
→ Finalisation de la liaison douce en agglomération vers le gymnase
→ Travaux d'éclairage et de voirie
→ Accompagnement du projet de maison médicale pluridisciplinaire porté par les kinésithérapeutes
→ Vidéo protection de certains équipements publics
→ Installation de radars pédagogiques
→ Début du plan de mise en accessibilité des équipements publics
→ Reprise de la toiture de l'école Guincourt
→ Étude pour la restauration intérieure de l'Église
→ Acquisition de terrains rue du Gros Poirier
→ Étude pour la mise en accessibilité de la Mairie

Associations

Une charte de la vie associative



Rapporteur :
Christian Domenc

Qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, les nombreuses associations othissoises participent incontestablement au dynamisme de la vie locale et favorisent le lien social.

Elles n'ont cessé de se développer au fil des années et de mettre en oeuvre de nouveaux projets. Elles sollicitent donc de nouvelles formes de soutien de la part des collectivités.

Il est donc nécessaire de rendre lisibles ces formes de soutien, en créant une charte associative.

Les principes de base que sont l'intérêt général partagé et l'engagement commun envers les Othissois, nécessitent le partage d'objectifs réciproques que sont :



- Garantir à tous les publics l'accès aux associations, à leurs activités et à leurs instances dirigeantes: tarifs accessibles, respect du droit ;
- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes et assurer l'égalité de tous ;
- Respecter la liberté, l'identité et la différence de chacun ainsi que le principe de laïcité ;
- Promouvoir l'engagement citoyen des bénévoles en valori-

sant leurs responsabilités et en assurant leur formation ;
→ Encourager les convergences, les complémentarités et les démarches solidaires ;
→ Agir dans l'esprit du développement durable et pour plus de solidarité.

Ces principes ont été approuvés par le Conseil municipal qui a adopté cette charte.

Motion

Contre le projet de loi travail



Rapporteur :
Philippe Trémou

Le projet de loi de réforme du droit du travail, porté par la ministre Myriam El Khomri, suscite une très forte opposition. Ce projet, contraire aux intérêts des salariés, avance des mesures rétrogrades. Il est une remise en cause sans précédent de droits acquis inscrits de longue date dans notre histoire sociale. Aussi, ce projet, même s'il est proposé de l'amender, ne doit pas devenir une loi. C'est pourquoi le Conseil municipal a demandé au gouvernement le retrait de ce projet.

Tous avec Clément

L'association a 10 ans



Rapporteur : Christian Domenc



A l'occasion de la célébration des 10 ans de l'association Tous avec Clément le samedi 16 avril prochain à l'Agora, le Conseil mu-

nicipal a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle pour participer aux frais engagés lors de cette manifestation.

Informations

→ Commerce local

Une Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est tenue lundi 7 mars à Melun, lors de laquelle la Municipalité d'Othis était représentée par Jean-Paul Lecompte, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement.

Cette CDAC avait pour objet une **demande d'extension de 767m² du magasin BRICOMARCHÉ**, accompagnée d'un changement d'enseigne et d'un réaménagement complet de la surface de vente intérieure. A l'issue de la présentation du projet, **l'avis favorable donné par la Mairie a été suivi par la Commission.**



Le magasin de bricolage, dont la surface passera de 3 541m² à 4 308m², portera désormais l'enseigne **BRICO CASH**, absente à ce jour de la région Ile-de-France. Le concept s'appuie sur la

présence d'une cour dans laquelle les véhicules peuvent entrer pour charger les différents matériaux de construction achetés. **Le permis de construire a été déposé.**

→ Label Commune donneur

L'EFS informe la Ville qu'elle a une nouvelle fois obtenu le Label Commune donneur pour son implication et son engagement en faveur du don du sang. Le trophée sera remis courant avril.



→ Pétition La Poste

La pétition pour le rétablissement des horaires du bureau de Poste d'Othis a recueilli plus de 600 signatures. Celles-ci ont été transmises au Directeur du réseau la Poste de Seine-et-Marne début mars. Une réponse nous est rapidement parvenue, et malgré la forte contestation des Othissois et

des élus, et contre l'intérêt général, le groupe La Poste maintient ses horaires d'ouverture.

→ Rond-point de la RD13

Les travaux de dévoiement des réseaux devraient débuter courant avril. La construction du carrefour giratoire est prévue pour cet été.

→ Logements sociaux

Dans un récent courrier, le Préfet de Seine-et-Marne nous informe que la commune n'a pas rempli ses obligations triennales 2014-2016 puisque l'objectif qu'il nous avait fixé de la construction de 51 logements sociaux n'était pas atteint. Seuls sont comptabilisés 22 logements, ceux du carrefour du Calvaire d'Orcheux. Il indique : «**ces éléments ne m'apportent pas de garanties suffisantes quant au respect, par votre commune, de ses obligations triennales**». Il nous rappelle les conséquences prévues par la loi si la commune ne parvient pas à remplir les objectifs. Entre autres, une

majoration du taux de prélèvement et le transfert du droit de préemption urbain au Préfet. Et le projet en cours sur la ferme ne permettra pas de remplir les obligations que nous impose la loi.

Pour rappel, il est demandé à la Ville d'atteindre 25% de logements sociaux. A ce jour, Othis compte 281 logements, soit 12,5%. Pour cette carence, la Ville a été pénalisée en 2015 de 115 000 € qui ont été prélevés sur son budget, donc payés par le contribuable.

→ Salon de la nature



PÉTITION pour le maintien de la gratuité des transports scolaires en Seine-et-Marne

La majorité départementale a décidé de mettre fin à la gratuité des transports scolaires en Seine-et-Marne. Cette décision inacceptable, qui obligerait les parents à des dépenses importantes, a conduit Bernard Corneille, Conseiller départemental d'opposition, à lancer une pétition sur le site www.change.org pour le maintien de cette gratuité. **Pour rejoindre les 3000 signataires et exprimer votre mécontentement face à cette décision, rendez-vous sur www.change.org, «pétition pour le maintien de la gratuité des transports scolaires en Seine-et-Marne».**